

LA TRIBUNE LYONNAISE

Journal indépendant

ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES



Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 1 an. France et Alsace... 6 fr. 10. Union postale... 7 fr. 12.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

DIRECTION ET ADMINISTRATION
33, RUE THOMASSIN, 33

Toutes les Communications, Correspondances et Réclamations doivent être adressées à l'Administration

ANNONCES :

Anglais, 4^e page... 1 fr. 75. Réclames... 1 fr. 7. A la 1^{re} page... 1 fr. 75. Chronique... 1 fr. 7.

Les Annonces sont reçues exclusivement aux Bureaux du journal, 33, rue Thomassin, Lyon.

LA TRIBUNE LYONNAISE

Société anonyme au capital de 50.000 francs

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire à Lyon, rue Sainte-Catherine, 13, le lundi 11 juin, à sept heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Projet de fusion de la Société avec le Courrier du Commerce

En cas d'acceptation de ce projet, lecture des nouveaux statuts et pouvoirs, soit au conseil d'administration, soit à une commission.

Les administrateurs,

POULARD, JACQUEMETTON aîné, LACARRELLE, BONNARD et GOUTTENORE.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

L'importance et l'urgence des résolutions à prendre décideront sans doute MM. les Actionnaires à se rendre nombreux à cette Assemblée générale extraordinaire, ou à envoyer leur pouvoir en bonne et due forme (sans le dater). Car si la moitié du capital social n'était point représentée à cette réunion, il y aurait lieu de procéder à une nouvelle convocation, ce qui entraînerait de nouveaux frais et un retard de plus de quinze jours.

Le Conseil d'administration ose donc compter sur l'exactitude et la bonne volonté de tous.

LE VOLONTARIAT

Ce que nous avons demandé, c'est l'égalité du devoir et du dévouement, sans restriction pour personne, devant la patrie en danger; c'est l'égalité du sang répandu sur le champ de bataille dans l'égalité du sacrifice et des luttés héroïques; mais c'est aussi l'égalité dans les conditions de préparation et d'instruction militaires, comme dans les facilités d'abrégé la durée de la présence réelle sous les drapeaux. Personne n'est exempt du service, tout le monde peut en racheter une partie par sa conduite, par son travail et par ses aptitudes.

Voilà le principe. Nous ne voulons plus de la prime de quinze cent francs qui constitue un privilège et nous refusons toute faveur qui ne se dispense pas de la même manière sur tous les enfants de la France. Nous sommes pour l'égalité complète et universelle contre toutes les restrictions de la fortune et de la caste.

Et sous ces réserves essentiellement démocratiques, nous permettrons d'achever notre démonstration que la France a besoin, non seulement de soldats, mais de travailleurs dévoués et distingués dans toutes les sphères de son activité? Il lui faut des négociants, des industriels, des agronomes, des professeurs, des artistes, des avocats; mais ces carrières ne sont-elles point désormais ouvertes à toutes les énergies intellectuelles, sans distinction de riche ou de pauvre, d'ouvriers ou de capitalistes? A chacun de grandir par ses efforts et sa persévérance. Où quelqu'un de nous ne peut-il pas prétendre aujourd'hui, s'il est armé d'une généreuse volonté — qui tourne ou brise les obstacles? Les écoles sont accessibles à tous; on met à la portée de tous les exercices de tir et de marche, la théorie et la pratique des manœuvres. Appelons donc tout le monde à s'élever et que le niveau de l'égalité, au lieu d'être posé sur le sol de l'ignorance, devienne le portique du temple nouveau où les générations doivent se hâter de pénétrer — car elles y trouveront la science, le bien-être, la moralité et le civisme.

Ne serait-elle pas profondément juste et progressive, humanitaire et nationale, une loi par laquelle chacun de ceux qui se seraient suffisamment initiés au métier des armes, serait, à certaines conditions, égales pour tous, autorisé à ne faire qu'un an de service militaire, à charge par eux de se distinguer par leur tenue et leur régularité, sous peine de perdre tous les bénéfices de leur premier concours. Si on a à se plaindre d'eux, ils continueront à rester à la caserne et dans les camps pendant une certaine période d'années proportionnée à leur indigence. De cette façon, on pourrait maintenir sans crainte la durée normale du service à quatre ou cinq ans, et susciter l'émulation de tous pour n'être soumis qu'au régime d'un an. Ce qui n'empêcherait pour ceux-ci d'être toujours prêts à voler aux frontières, pour repousser une invasion ou défendre notre indépendance.

Seraient autorisés à ne faire qu'un an ceux qui sortiraient des hautes écoles techniques, telles que celles d'industrie patronées par les Chambres des Arts et Manufactures, telles que celles de Commerce et de Banque patronées par les Chambres de Commerce, telles que celles d'agronomie patronées par les Sociétés nationales d'agriculture, telles que les Ecoles supérieures de pharmacie, les Ecoles normales, les Facultés de l'Etat, l'Ecole centrale des arts et manufactures, etc., etc. La loi les déterminerait. Il est bien entendu que l'enseignement serait soumis à des inspecteurs spéciaux du gouvernement, et que les examens de sortie auraient lieu sous le contrôle de l'Etat.

Nous voulons sauvegarder les forces vives de la France, les réserves libérales de l'avenir, de notre grandeur et de notre prospérité : c'est à l'Etat de s'assurer que ses intentions sont bien comprises et bien appliquées.

Sous ce régime, comme la République s'affirmerait! comme toute la France la bénirait!

A. H.

RÉCLAMATIONS

Abattoir de Perrache

Voici quelques semaines que force nous est de revenir sans cesse sur l'état pitoyable où se trouve le pavé de l'abattoir de Perrache. Ce ne sont plus de simples défoncements ou des flaques légères, ce sont des effondrements, des trous à travers lesquels il est impossible aux gens, aux bêtes et aux voitures de circuler sans les plus grands dangers. La Ville perçoit 130,000 francs par an de la Compagnie concessionnaire des marchés et abattoirs. Ne pourrions-nous pas employer une partie de cette somme à apporter quelque prompt remède à un tel débâclement qui menace de devenir bientôt irréparable? Si on ne refait point le pavé de fond en comble, ce qui deviendra une urgente nécessité à bref délai; ne pourrait-on point combler les excavations où chevaux et voitures risquent vingt fois par jour de se briser ou de s'abîmer? On s'occupe de la halle aux moutons au marché de Vaise, ne pourrait-on pas songer un peu aux cours de l'abattoir de Perrache? Les plus prévenus contre nous reconnaîtront avec nous qu'il est indispensable de le faire. Qu'ils y jettent un coup d'œil et ils donneront immédiatement des ordres dans ce sens; il n'est point permis à un propriétaire de laisser loger dans un tel taudis des locataires qui le payent grassement.

Nos bestiaux

On sait avec quelle insistance nous avons pesé auprès de l'Etat et auprès de la Compagnie P.-L.-M., pour obtenir à la gare de Vaise de nouveaux quais de débarquement, plus étendus, plus commodes, plus faciles à aborder, moins dangereux pour la circulation du bétail et permettant plus de promptitude dans le travail. On sait que nous avons regardé tous les changements qui nous ont été proposés jusqu'à ce jour comme insuffisants et illusoire; et c'est pour cela que nous avons demandé avec une persévérante énergie, la création d'une gare aux bestiaux à proximité même du marché central. Nous en avons indiqué le terrain, les facilités d'établissement et les services sans nombre que tout le commerce en retirerait.

On sait qu'il a été fait sur ces divers points, certaines enquêtes dont nous avons rendu compte et où nous avons produits force arguments en faveur de notre manière de voir. Il nous a été répondu de la façon la plus mielleuse et on nous a toujours laissé espérer que nos plaintes seraient entendues, que satisfaction nous serait donnée. Ne serait-ce là que de l'eau bénite de cour dont la bureaucratie française n'a point perdu l'habitude d'asperger les solliciteurs? « Votre cause est bonne; nous en aurons soin; mais nous ne pouvons agir que conformément aux instructions qui nous régissent: prenez un peu de patience. Nos résolutions ne seront que mieux mûries et vous n'aurez qu'à vous en féliciter! » Voilà comment on nous éconduit de retard en retard, d'attente en attente, et finalement de refus en refus!

Est-ce vrai, en effet, que le rapport sur ces diverses questions est terminé et que, malgré les promesses données, il conclue tout à fait à l'encontre de nos revendications les plus légitimes et des intérêts les mieux entendus du commerce? Est-ce vrai que l'on nous propose aux quais existants de la gare même de Vaise des modifications telles que, loin d'être propices, aggraveraient encore la situation actuelle? S'il en est ainsi, loin de nous ces concessions hypocrites, mieux vaut l'état actuel! Il vaut mieux ne rien accepter que de subir l'affront de telles propositions!

Est-il vrai que ce même rapport, parlant d'un quai qui donnerait sur la rue de la Claire, rue large, facile, peu passante, prétend que cela amènerait une nouvelle communication forcée de plus de 60 mètres avec la ligne de tramways? Celui qui avancerait cette bourde n'aurait pas vu les lieux — car il serait convaincu qu'il n'y a pas six mètres de communication au lieu de soixante. Serait-ce une faute d'impression ou une erreur de plume?

La question de la gare est urgente. Est-ce que la ville de Lyon ne devrait pas ici intervenir efficacement, et par ses démarches et même, comme Paris l'a fait, par son concours pécuniaire? Il s'agit d'un service public qui intéresse la prospérité générale et le développement des affaires commerciales. Oui, la Ville — et la Chambre de commerce ne refuserait point d'appuyer ses démarches — devrait, pour faire aboutir le projet d'une gare spéciale, peser sur l'Etat et sur la Compagnie. C'est le moment. Les grandes Compagnies et l'Etat sont en train de se lier par des conventions nouvelles où ils se font réciproquement des concessions: la Ville aurait toute chance de voir ses propositions écoutées, entendues et admises.

Oserons-nous y compter? L'avenir du commerce des bestiaux et de l'approvisionnement de la Ville est intéressé à la prompt solution de cette question d'un gare spéciale.

Il ne faut point que la nécessité inéluctable d'une gare aux bestiaux nous fasse oublier les iniquités commises chaque jour au nom du droit de désinfectage — cette éternelle question que le gouvernement tient sans relâche à l'étude. Nous avons ici, aux environs, une foule de marchands qui, pour venir à Lyon, nous font leurs expéditions en chemin de fer, sur des parcours insignifiants de 5 à 15 kilomètres. Eh bien! il leur faut payer trois francs par wagon pour un pareil trajet. Est-ce juste? Est-ce juste, par exemple, de frapper de trois francs un wagon qui nous amène quelques porcs ou moutons d'Oullins à Vaise? Le prix de la viande est déjà assez élevé, sans qu'on s'en vienne encore l'augmenter par l'incompréhensible perception d'un droit incompréhensible.

Là, encore, l'Etat nous a promis de mener rondement la solution. Il est vrai qu'il est tenu par une loi. Mais quand une loi est vicieuse, on la modifie, on l'abroge, on l'abolit par une autre loi. Est-ce que nous n'avons pas à Paris deux Chambres de législateurs qui sont là pour s'occuper un peu de nos affaires? Nous maintenons donc ici l'espoir d'une prompt résolution conforme à nos arguments et à la justice; mais que l'Etat se hâte à s'occuper de la politique des affaires!

Circulation des viandes.

N'y aurait-il pas moyen de ne pas entraver la libre circulation des viandes qui ne font qu'emprunter le territoire communal de Lyon? Un voyageur fait entrer 5, 10, 15 kilogrammes ou davantage par une gare ou par l'autre, à l'effet de les réexporter avec lui, dans ses malles ou ses bagages, par une autre gare. Il doit, aujourd'hui, en demandant l'autorisation, ce qui amène quelquefois des retards fort désagréables. Les employés ne pourraient-ils pas être autorisés, lors de l'entrée, à percevoir en consignation les droits dont ces viandes sont frappées, à plomber ou à cacheter les paquets au moyen d'un nœud ou d'une bande, et à

remettre un passe-debout au voyageur qui, moyennant que les cachets fussent intacts, toucherait au bureau ou à la gare de sortie le montant de ses déboursés (moins les petits frais pour formalités)? Ce serait, à cette époque de grande circulation, rendre service à bien des voyageurs — car, il ne faut point l'oublier, Lyon est une ville de grand passage.

Un Contrôleur peu poli.

Nous prévenons un contrôleur des Tramways que nous croyons avoir déjà rencontré du côté de Villeurbanne et qui était, mercredi, place Lévis, qu'il ait à se montrer plus convenable vis-à-vis des personnes à qui la Compagnie a bien voulu accorder des cartes. Les permissionnaires ont droit aux mêmes égards que les autres voyageurs et chacun sait que la Compagnie exige de ses employés la plus grande politesse dans l'accomplissement de leurs devoirs, ce dont le public la remercie et le lui prouve bien. Ce novice a demandé pardon: on lui pardonne; mais qu'il ne recommence plus.

La Régie prise au piège

Le tribunal correctionnel de la Seine vient de faire une bien mauvaise farce à la Régie.

Cette administration, étant infaillible, n'a pas, bien entendu, à se préoccuper de la loi, faite seulement pour les humbles mortels, soumis à l'erreur; aussi a-t-elle l'heureuse habitude de s'en moquer agréablement.

Si, comme cela arrive le plus souvent, la loi est défavorable à l'assujéti et favorable à la Régie, celle-ci pousse la générosité jusqu'à en faire l'application à son profit personnel.

Si, au contraire, par hasard, la loi est favorable à l'assujéti et défavorable à la Régie, celle-ci s'empresse de la repudier, avec une sainte indignation.

Or donc, il existe de par le monde une loi du 15 juin 1835 dont l'article unique, porte que, en matière de contributions indirectes, l'action est prescrite si l'assignation n'est pas donnée dans les trois mois de la date du procès-verbal.

On se demande où le législateur pouvait avoir l'esprit, lorsqu'il a édicté cette disposition subversive de tout ordre social. Comment! la Régie a sous ses ordres une armée d'agents dont l'unique fonction est de surveiller l'assujéti; ces employés ont le droit d'entrer à chaque instant chez lui pour faire des vérifications et se trouvent par suite à même de constater, d'une manière certaine, les fraudes qui peuvent se produire.

Le procès-verbal, une fois dressé, fait foi jusqu'à inscription de faux, il garantit à la Régie le succès de toute poursuite exercée par elle et c'est dans de telles conditions que le législateur lui laisse seulement un délai de trois mois pour savoir si elle donnera suite au procès verbal dressé en son nom!

La Régie a pensé qu'elle ne pouvait subir une telle iniquité et voici le moyen, essentiellement ingénieux, qu'elle a trouvé pour contourner la loi:

Elle lance, dans le délai de trois mois, une assignation donnée par les employés; cette assignation est nulle, car pour être valable, elle devrait être signifiée par huissier; la Régie se garde donc bien de la déférer au tribunal correctionnel, mais elle trouve ainsi ou du moins elle croyait avoir trouvé le moyen d'interrompre la prescription, ce qui lui laissait un délai de 3 ans pour lancer l'assignation définitive et régulière.

Ce système présentait tout avantage pour l'administration; celle-ci avait le plaisir de voir l'assujéti perdre son temps pendant toute une audience à attendre l'affaire qui ne devait pas être appelée, le prévenu restait toujours sous la menace d'un procès; il tremblait devant sa puissante ennemie et se trouvait arrêté dans l'accomplissement de ses opérations commerciales.

Mais voilà qu'un beau jour un assujéti, plus malin que les autres, se présente devant le tribunal et, armé de l'assignation donnée par les employés, requiert un jugement par défaut contre la Régie, qui ne comparait pas.

Le tribunal n'a pu refuser de prononcer le jugement demandé et la Régie s'est empressée d'y former opposition.

Mais, hélas! tout n'est pas rose en ce monde et, malgré l'habileté de son avocat, la Régie a vu repousser son opposition par un jugement en date du 28 avril 1883.

Ce jugement, rendu sous la présidence de M. Martin-Sazeau et conformément aux conclusions de M. le substitut Thibierge, est ainsi conçu:

Le Tribunal, Statuant sur l'opposition du directeur général des contributions indirectes, au jugement rendu par cette chambre, le 7 mars 1883; Attendu que la Régie avait cité Plouvier devant le Tribunal correctionnel pour l'audience du 7 mars dernier, à raison de la contravention relevée dans un procès verbal du 17 novembre 1882.

Attendu que, moyennant que les cachets fussent intacts, toucherait au bureau ou à la gare de sortie le montant de ses déboursés (moins les petits frais pour formalités)? Ce serait, à cette époque de grande circulation, rendre service à bien des voyageurs — car, il ne faut point l'oublier, Lyon est une ville de grand passage.

Qu'en effet, en matière de contributions indirectes, alors surtout qu'il s'agit de contraventions pouvant donner lieu seulement à des amendes, à des confiscations, la Régie doit être considérée non pas comme une partie civile, mais comme la partie principale.

Que, dans ce cas, elle a seule le droit, d'après la jurisprudence, d'exercer l'action publique exclusivement réservée aux officiers du ministère public, mais en se conformant aux règles générales qui régissent ladite action;

Et que, s'il est vrai que l'amende édictée par les lois fiscales participe de la nature des réparations civiles, elle a surtout le caractère d'une peine;

Que, par suite, le directeur général des contributions indirectes, en citant Plouvier devant le Tribunal correctionnel a épuisé son droit, et que l'opposition par lui formée le 17 avril dernier ne saurait le restituer contre un jugement rendu sur sa citation et qui a l'autorité de la chose jugée relativement à l'action publique;

Que le bénéfice de l'acquiescement ainsi prononcé en faveur de Plouvier est définitivement acquis à cet inculpé;

Par ces motifs: Déclare l'opposition non recevable;

Condamne le directeur des contributions indirectes aux dépens.

LES EAUX DE LYON

(Voir les nos 86, 87, 89 91 et 92 de la Tribune)

Lyon, le 5 juillet 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rappeler que je vous ai demandé, le 26 avril 1882, de vouloir bien déposer à la Mairie vos propositions relatives à l'aménagement des Eaux de la ville de Lyon.

Mon rapport devant être déposé dans quelques jours au Conseil municipal, il est indispensable que vous me fournissiez les documents qui serviront de base à mes propositions.

Votre projet a été retenu comme réalisable au point de vue technique et pouvant fournir de l'eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante; C'est la question financière et administrative qu'il importe actuellement de discuter.

Il est donc nécessaire que vous me fassiez connaître à bref délai:

1^o Combien de mètres cubes d'eau vous êtes en mesure de fournir à la ville et aux particuliers;

2^o Quel prix vous demandez à la ville et aux particuliers;

3^o Quelle garantie vous présentez pour répondre de vos engagements.

Recevez, etc.

Le Maire de Lyon,

Signé : D^r GAILLÉTON.

A. M. Villard... Lyon, le 22 juillet 1883.

A Monsieur le Maire de la ville de Lyon. A votre honneur du 26 dernier, deux réponses vous ont été adressées:

L'une par moi, en date du 28 mai, contenant toutes les indications que vous demandez. J'ai déposé une lettre à la Mairie, le 1^{er} juin. Aurait-elle été soustraite à vos regards? Tout me le fait croire, puisqu'elle contient, avec détails même, tout ce que vous nous demandez par votre lettre du 5 courant; si non, je n'ai rien à y ajouter.

L'autre réponse vous a été adressée quelques jours après par M. Paul Villard, l'un de mes fils co-participant au projet.

Cette dernière lettre a été particulièrement inspirée par le syndicat lyonnais stéphanois du projet Villard. Elle ne contient aucun des détails fournis par ma lettre du 28 mai.

Ne pouvant croire que quelqu'un, à la Mairie, se soit permis de détourner un document de l'importance de celui que j'ai eu l'honneur d'adresser au Maire de Lyon, peut-être ce document a-t-il été oublié par ceux qui l'ont reçu ou bien ont-ils plutôt oublié de vous en donner communication; alors, sur votre demande, il sera aussitôt retrouvé...

Mais si, contre toute prévision, il avait été détourné, je vous serais reconnaissant, Monsieur le Maire, de vouloir bien m'en faire donner avis; aussitôt j'aurais l'honneur de vous en donner un duplicata.

En temps et lieu, Monsieur le Maire, nous avons eu l'honneur de vous adresser une protestation contre les appréciations partiales des rapporteurs de la Commission appelée à donner son avis sur les projets présentés. Dès le jour de la nomination de cette Commission, ces appréciations étaient connues de vous; car, sur quinze membres la composant, NEUF, dont je puis citer les noms, s'étaient, avant les concours même, énergiquement prononcés pour le projet Michaud, et les camarades étaient là...

Mais une chose très perfide, et sur laquelle je dois appeler votre attention, c'est la réduction de notre projet aux proportions du projet Michaud... Il en résulte un trompe-l'œil qui a bien pu vous faire croire — en accordant encore au rapport de chimie et d'hygiène de M. Saint-Lager la considération qu'il méritait, que tous les projets arrivaient ex æquo devant le Conseil municipal, que, sous aucun rapport, n'existe d'analogie entre eux.

Le projet Michaud réduit aux sources des bords de l'Ain et aux infiltrations d'eau de cette

rivière, de l'Albarine et de certains marais, dit-on, annonce, après captation de ces sources et infiltrations, un débit de 220,000 mètres cubes par jour. M. Michaud propose d'y ajouter, provenant de l'usine de Saint-Clair, 50,000 mètres cubes d'eau filtrée ou non comme celle d'aujourd'hui et les sources des moulins de Placé et de Cheyssier 60,000 (?) mètres cubes d'eau et la qualité comme la quantité sont à apprécier : au total, selon M. Michaud, de 330,000 mètres cubes d'eau de six à sept qualités différentes. — Eh bien, prenant pour base (?) cette quantité de 300,000 mètres cubes d'eau... Lyon et sa banlieue manqueraient d'eau... malgré les hauts prix qui en restreindraient l'emploi que l'on était en voie d'accepter il y a deux ans, prix qui ne sont, m'a-t-on dit, aucunement modifiés.

Il ne saurait entrer dans votre esprit, Monsieur le Maire, ni dans celui du Conseil municipal, de laisser en permanence cette grande question des Eaux d'une solution si facile et si sûre pour Lyon avec son puissant Rhône!

Sanit le changement de lieu de la prise d'eau, le projet Villard primitif reste maintenu; seulement par des raisons exclusivement financières, il s'exécute par échelonnements. Il se prête d'ailleurs, à tous les développements, quels qu'ils soient, nécessités par les besoins de la Ville, de la banlieue et des industries.

A cet effet, et par suite de la loi d'accroissement de la consommation, une première conduite devra être suivie d'une deuxième dans dix ans, si elle amène 400,000 mètres cubes, et dans dix-huit ans si elle en amène 500,000; celle-ci d'une troisième, etc., de manière qu'aucun service ne souffre ou ne soit exposé à souffrir, et qu'aucune ville au monde, même Marseille, Rome ou Washington, ne soit mieux pourvue d'eau que Lyon; les plages d'Elain et d'Anglefort réservées par nous, même encore de La Balme ne sont encore épuisées par une première prise d'eau, offrant toutes les ressources nécessaires.

Il faut qu'il en soit ainsi. Une sage et habile administration préparant l'avenir de Lyon, doit prévoir le moment prochain où cette ville possèdera un million d'habitants; et ce ne serait pas le moyen d'aider à son développement en restreignant les besoins de Lyon aux ressources d'une Compagnie affolée de la peur de perdre son monopole et qui, pour le conserver, a toute autre préoccupation que l'avenir et la prospérité de la Ville en prétendant s'imposer à celle-ci.

Dans ma lettre du 28 mai dernier, j'ai indiqué une combinaison pour l'imputation des bénéfices analogues en principe, à celle qui a été appliquée au Gaz de Paris. L'imputation aurait lieu ainsi :

- 4/10^e pour les actionnaires;
- 2/10^e pour la Ville;
- 2/10^e pour les abonnés;
- 2/10^e pour réserve destinée aux canalisations successives, mais jusqu'au montant seulement des capitaux nécessaires à ces canalisations; le surplus profitant à la Ville et aux abonnés.

De cette combinaison résulte pour la Ville, toute son eau payée, un prélèvement net et total de plus de 300 millions pour une concession de 99 ans; et pour les abonnés, une réduction moyenne de plus de 30 0/0 sur le prix de l'eau à eux vendue; tandis que la participation proposée par la Compagnie serait insuffisante même pour que la Ville rentrât dans le prix de l'eau qui lui serait livrée.

Pour se prononcer en connaissance de cause sur la question qui nous occupe, il faut cependant que l'on connaisse les résultats économiques et financiers — comme les ressources en eau des projets. En ce qui concerne le projet Villard, je tiens, Monsieur le Maire, tous les documents à votre disposition et à celle du Conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire...

Nous recevons du Syndicat de la Boucherie communication d'une lettre qu'il a adressée à Monsieur le Maire et que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs :

Lyon, 6 juin 1883.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de rappeler à votre souvenir les démarches faites auprès de vous par le Syndicat de la Boucherie, les 14 et 28 avril dernier, et qui ont eu pour objet de vous demander à apporter certaines modifications dans le service de l'inspection, particulièrement pour ce qui concernait les saisies. Vous nous avez assuré qu'une commission nommée par vos soins allait s'occuper sérieusement de la révision du règlement existant, et qu'il y serait surtout statué sur les cas de saisies totales ou partielles, ainsi que le Syndicat en faisait la demande.

Malgré vos promesses, nous restons dans la même incertitude, et nous ne savons que répondre aux nombreuses questions qui nous sont adressées sur ce point. Nos approvisionnement se retranchent derrière l'arbitraire, veulent aussi connaître les modifications promises et continuent jusque-là à faire suivre sur d'autres places les marchandises qui, précédemment, étaient destinées à notre marché par leur choix de premier ordre.

Il nous tarde donc de connaître les décisions, ainsi que les modifications qui ont pu être apportées audit règlement, et je vous serai reconnaissant, Monsieur le Maire, de bien vouloir me les communiquer au plus tôt.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération.

Le Syndic Président,
Signé : MANILLIER.

Concert-Conférence du Grand-Trou

* Nous ne pouvons publier, à huit jours de distance, un compte-rendu de la fête si splendide à laquelle il nous a été donné d'assister au Grand-Trou. La Société d'encouragement aux écoles municipales offrait un concert-conférence. La fanfare du Grand-Trou et celle de Venissieux ont rivalisé de zèle, d'entrain et de bonne exécution. N'oublions pas la chorale de Venissieux qui est une société maîtresse, réputée à bon droit comme hors ligne et qui a recueilli des applaudissements sans nombre. Notre ancien directeur a pris la parole pour parler de Lakanal, ce fameux conventionnel qui, à travers un fleuve de sang sans recevoir une éclaboussure, et qui a mérité le respect de tous. Quel modèle qu'une telle existence consacrée toute entière à faire le bien, à empêcher le mal, à protéger les sciences, à propager l'instruction. Voici quelle fut la péroration de notre rédacteur en chef, à laquelle nous ne pouvons rendre le mouvement :

« Voilà ce qu'avait compris Lakanal. C'est à nous tous de reprendre son œuvre pour la continuer avec le même courage, la même persévérance et le même calme, pour le salut de la société et le triomphe de la démocratie. Le poète mourant s'écriait : de la lumière ! encore de la lumière ! Un grand patriote terminait un de ses discours : du travail, encore du travail, toujours du travail ! Allons à la lumière et travaillons en pleine clarté ! Organisons partout des Sociétés d'encouragement telles que celle-ci où j'ai l'honneur d'être entouré d'hommes

éminents et dévoués, de membres zélés et infatigables ! Organisons la fédération de toutes ces initiatives locales pour en former l'indestructible faisceau de la Ligue de l'enseignement au destinée de laquelle préside si dignement Jean Macé, le Lakanal des temps modernes ! Et convions nos ennemis eux-mêmes à joindre leurs efforts aux nôtres pour relever la France, pour assurer sa prospérité, par l'union de tous ses enfants dans les bras de la République ! Et dans cette lutte universelle pour le bien public, du soleil contre les ténèbres, du jour contre la nuit, de la vérité contre l'erreur, de l'énergie contre la paresse, de l'aisance contre la misère, et faisons comme il convient à un peuple d'hommes libres où tous les citoyens se respectent, ne faisons appel qu'à la fraternité dans l'égalité des droits et des devoirs ; comme Lakanal dans la Dordogne ne faisons plus rien avec le glaive de la guillotine, nous ferons tout et bouleverserons tout le monde avec le levier de la raison ! »

A travers nos Théâtres

Petit bonhomme vit encore, n'en déplaise à certaines personnes intéressées, si non intéressantes, et à l'ancien garçon de bureau de la Tribune Lyonnaise, et si Strapontin n'a pas eu, la semaine dernière, sa chronique insérée à sa place habituelle, la faute en est à sa paresse et nullement au conseil d'administration, comme les personnes ci-dessus mentionnées feignaient de le croire.

Je fais ici mon *mea culpa* — une rareté — et je m'empresse de rattraper le temps perdu. Strapontin ne veut pas laisser partir la troupe d'opérette sans lui faire sa petite distribution de prix.

Voici le palmarès :
Prix d'excellence, ex æquo : Mlle Van Ghell et Louis Reine. Le titre de ce prix nous dispense de tous compliments à ces excellents artistes.

Prix de travail : M. Jourdan. Ce jeune barryton, que l'on a voulu comparer à tort à M. Morlet, a fait de sensibles progrès, et nous l'engageons à se consacrer à l'opéra-comique pendant qu'il est jeune ; il aura toujours le temps de retourner à l'opéra comique. Alors, mais alors seulement, il y aura lieu d'établir une comparaison entre M. Morlet et lui.

Prix spécial : Un plat de macaroni à M. Tauffenberger, la coqueluche des vieilles douairières — fasse le ciel qu'un compositeur, *né matin*, ne lise pas *douairières* — pour la façon dont il file ses jours et le parfait amour. Il file... allons, tant mieux !

Prix de bonne tenue : L'élève Mercier aurait pu obtenir une récompense plus élevée, n'était certaine création... enfin, passons l'éponge, et bon voyage et bons succès à Paris, quand il partira.

Prix de progrès : Mlle Van Daëlen, Esther, dont le public a suffisamment apprécié la modestie et le talent, s'est révélée comédienne dans les *Deux Orphelines*. N'a qu'à continuer et arrivera sans protections.

Accessit : Mme Jourdan. De la Sœur Perpétue à Priska de la *Pente fatale*, quelle étape franchie ! Tous nos compliments.

Prix d'encouragement : Mlle Blanche Sivori — Blanche, plus Bianca. — Un mirillon, dont on nous menace de faire une seconde Dugazon, nous verrons bien. A travaillé cette année, mais manque encore de tenue, surtout dans les concerts ; mérite néanmoins un prix d'encouragement. Quant à un engagement : celui de faire encore un stage dans les chœurs, malgré ses protections. Elle s'en trouvera mieux et nous aussi.

Un bon point au grand Fort, qui a eu le talent de ne pas se faire empoigner dans sa *panne* du bon roi René — ce qui est énorme — et bon voyage à l'Opérette et à ses interprètes.

Arrivons maintenant à M. le Ministre. Jules Claretie — que je prononce, en dépit de certains puristes, comme Helvétie, Boétie ou argutie — a écrit ce roman en même temps que Daudet écrivait celui de *Numa Roumestan*. Tous deux avaient pris comme prototype M. Bardoux, l'infortuné député du Puy-de-Dôme. La pièce de Claretie vaut mieux que son roman lequel est un peu trop sec, Alexandre Dumas fils, dont on ne cite pas le nom, a collaboré à cette comédie charmante d'*Humour* et d'actualité : c'est dire quel feu d'artifice spirituel se tire pendant cinq actes, qui se tiennent bien et qui sont très-agréables à voir.

Roger Dalbert est pour moi l'incarnation du *raisonneur*, le rôle de Lissac lui va comme un gant, il y est admirable de rondeur, de verve et de naturel. La voix est revenue et chaque mot porte parce qu'il est lancé naturellement, avec la nuance et l'intonation voulues.

Tous mes compliments.
Compliments aussi à Gerbert, le ministre qui se laisse si facilement *empaumer* par cette pieuvre de Marianne Kayser, et mention spéciale pour sa tirade du 5^e acte.

Reine est comme Malurel, de toutes les combinaisons et c'est plaisir de le voir se promener dans la pièce avec son intrigant moitié et ses deux demoiselles... de Pont-Arcy.

Quant à Kayser, l'oncle de l'aventurière Marianne, il est représenté (!!!) par M. Firmin, qui n'a certainement jamais lu l'ouvrage de Claretie et qui fait du personnage un vieux *rapin*. On n'est pas plus à côté du rôle, ni plus vide que ne l'est ce pauvre homme qui a pleinement justifié mes appréhensions précédemment émises.

Et le duc de Rosas ? Où diable M. Dufour a-t-il déniché ce réfrigérant ?

Les Portugais
Sont toujours gais, cela s'est assez chanté, ce me semble, et à défaut de gaieté, qui serait peut-être de trop dans ce rôle, ce monsieur eût dû se souvenir que les Portugais ne manquent pas de chaleur. Mais il a une excuse : le duc de Rosas revient d'un voyage au pôle Nord, cela se sent. Si avec cela la salle n'est pas fraîche !...
Un excellent trio de ganaches : Dumoraize dans Morestier, avec la tête de son professeur de rhétorique — n'est-il pas vrai ? — Dervaud, dans le général Saint-Egrève, avec celle du duc d'Aumale, et Gauthier, dans l'inspecteur Pontcharra, qui s'est fait celle... de tête d'un de nos élus les plus connus... chez le cafetier Firmin. Excellents aussi, Mercier, dans son rôle épisodique du *serurier* Denis Garnier. Chevalier, dans celui du préfet la Verpillière ; trois cents francs de broderie ; quel luxe. M. Dufour ! Quant à M. Gérard-Gerson, il a une bonne tête de candidat somnolent, mais j'ai peur qu'il ait toujours cette tête et ces yeux percés à la vrille, dans d'autres rôles.

Maintenant, au tour des dames :
Mlle Lemerrier, sur laquelle la direction fondait de grandes espérances, est simplement convenable dans le rôle de Marianne Kayser, il

lui manque la plastique et la garde-robe *idem*. Elle a déjà *créé* ce rôle en province et elle continue. Mlle Antonelli, dans son rôle d'épouse aimante et trahie, serait parfaite si, dans la scène capitale — le clou — du 4^o acte, elle bredouillait un peu moins ; un peu plus de sangfroid, mademoiselle, et vous serez irréprochable.

Mme Jourdan est parfaite de coquetterie, d'autorité dans Madame Gerson.

Tous mes compliments à M. Dufour, pour son intelligente mise en scène.

Mais la copie s'allonge d'une façon effrayante. J'aurais voulu vous parler d'un charmant concert donné par la *Concordia* et du succès immense de M. Péronnet, ce jeune violoniste d'avenir, dont je vous ai déjà entretenu ; je me vois obligé d'y renoncer pour cette fois. Je voulais aussi vous dire avec quel empressement on se porte aux concerts Bellecour, mais ceci est une surperfection ; permettez-moi de vous signaler une première audition, donnée dimanche, de la *Redova-Pastorale* de Mlle Marie Monnier, une de nos aimables concitoyennes, que nous connaissons virtuose et qui vient de se révéler compositrice *de primo cartello*. Les nombreux applaudissements qui ont accueilli cette œuvre, appelée à un grand succès, ont prouvé que les Lyonnais savent faire mentir ce proverbe : « Nul n'est prophète en son pays. » Ce dont je les félicite sincèrement.

STRAPONTIN.
P. S. Puisque vous avez été assez gentils de lire ma prose jusqu'au bout, je vais vous donner une primeur : M. Dumoraize, notre grand artiste, prépare un grand drame, en 5 actes et un prologue, qui sera joué le 14 juillet. Titre : *L'Enfant de la Bastille*. Au premier acte, la ronde des *Enfants du Rhône*, sera chantée par Gerber et les chœurs.

Cette primeur, pour faire excuser la longueur de cet article.

STRAPONTIN.

Les Ecorcheurs

Il est intéressant de suivre dans la *Halle aux Cuirs* la chronique mensuelle qu'elle publie sous le titre « le Cuir partout » et sous la signature de L. Plée. Celui-ci traite actuellement des *Ecorcheurs* avec beaucoup d'humour et d'entrain. Qu'on en juge.

Progrès de la science et de l'hygiène publique. — Disparition des ruisseaux de sang. — Utilisation de toutes les dépouilles. — Un mot sur l'ancien écurissage et sur les nouveaux. — La valeur d'un cheval mort. — Les gourmets et les pêcheurs de la Seine.

Nous ne nous lancerons pas, après tant d'auteurs, dans la description des anciennes boucheries de Paris et de nos principales villes. Les simples ordonnances des rois, des officiers municipaux montrent combien, malgré toutes les précautions pour tenir tout en état convenable, il était difficile d'éviter la vue du sang coulant dans les ruisseaux des villes et des villages, et les maladies résultant de la difficulté de faire disparaître les chairs corrompues et des autres débris d'animaux.

Aujourd'hui, grâce à la science, grâce aux précautions toujours éveillées de la salubrité publique, non-seulement la vue du sang est éparpillée aux yeux du citoyen, mais tout est enlevé, dépecé, préparé avec tant de soin, que, bien que rien ne soit perdu des débris animaux par une foule d'industries, rien ne vient plus même effaroucher la pudeur de la cité.

Ajoutez aux précautions prises, les progrès de la civilisation. Les chemins de fer ont supprimé jusqu'aux grands passages des troupeaux à travers les campagnes et les villes. D'un autre côté, les boutiques des bouchers, autrefois gardées par le monstreux et traditionnel bouledogue, sont aujourd'hui fermées de grilles dorées. Les victimes de l'insatiable appétit public sont exposées parées de guirlandes de roses, et la partie la plus substantielle du mouton est suspendue enveloppée d'un riche papier à jour, comme un bouquet de fête.

Les victimes n'en sont pas moins abattues et dévorées, mais avec combien de précautions et d'éclatance et un garçon étalagiste doit avoir autant de goût qu'un commis dans les nouveautés.

Tous les débris sont d'ailleurs recueillis, utilisés ; ils ont leurs cours, et des journaux spéciaux en annonçant la hausse et la baisse ; le sang lui-même a sa valeur. Le temps n'est plus où celui de l'animal nourri de glands, était seul recueilli. La teinture, la chimie ne rejettent rien des dépouilles les plus humbles.

Pour mieux faire comprendre le parti que l'on en tire aujourd'hui, nous rappellerons ce qui se passait il y a seulement encore quelques années.

On a fait souvent le calcul de ce que rapportait un cheval mort. Il faut distinguer à ce sujet.

Il y a une vingtaine d'années, avant que l'usage de la viande de cheval ne se fût répandu, et qu'il ne se fût établi des boucheries hippophagiques, voici quel parti on pouvait tirer, en somme, d'un pauvre vieux serviteur abattu.

La peau et les crins étaient comptés pour 8 fr. ; il fallait que la bête fût bien belle pour que cette partie de la dépouille atteignît 10 fr. La chair, alors, utilisée seulement pour la nourriture des porcs, était passée à des fours spéciaux et vendue à cinq centimes le kilogramme, de façon qu'un pauvre vieil animal rapportait encore, de ce chef, quelque chose comme 8 ou 10 fr.

On comptait ensuite de 40 à 50 kilos d'os pour la carcasse, vendus à très bas prix, le tout, par exemple, 2 ou 3 fr.

La graisse valait encore 1 fr. le kilo, mais on avait bien de la peine à en tirer quelques livres du meilleur cheval de fiacre. Restait le sang, qui n'était pas perdu, et qui pouvait être évalué à une somme analogue, le litre représentant 10 centimes.

Enfin, on comptait jusqu'aux dents, jusqu'aux sabots et, par surcroît, jusqu'aux fers et aux sabots. Les quatre sabots et les quatre fers se vendaient bien ensemble jusqu'à 12 sous.

C'était encore plus de ce que, dans le langage énergique des proverbes, on appelait les quatre fers d'un chien.

Si les quatre fers d'un cheval valaient si peu, qu'est-ce que devaient valoir les pauvres pattes croquées d'un chien abattu ?

Mais si le proverbe sur les quatre fers d'un chien n'a pas cessé d'être vrai, il n'en est pas de même pour la valeur du chien abattu. Sa graisse seule représente, parfois, autant que l'ancien prix total du vieux coursier tombé sous le fouet des automédonnons auxquels la Société protectrice fait vainement la guerre.

C'est, du reste, une chose très remarquable que l'on se serve à la fois de deux mots semblables quand il s'agit des arbres et des animaux. Ainsi,

on dit abattre un bœuf et abattre un arbre, et cela se comprend facilement ; mais pourquoi applique-t-on les mots *équarrir* et *équarissage*, et aux majestueux arbres abattus par la puissante cognée du bûcheron, et aux misérables bêtes, mortes de fatigues et dépecées pour être vendues en détail, non-seulement, comme nous l'avons dit, aux marchands de dépouilles animales, mais à l'engraisier de porcs, et, chose terrible à ajouter, à l'éleveur des faisans royaux et au pêcheur à la ligne. En effet, c'est avec le vulgaire et abominable asticot, né de la chair pourries des viandes abattues, que se nourrit le brillant oiseau du Phare ; tandis que c'est aussi par ce produit frétilant de la corruption que se laisse attirer l'ignare victime du pêcheur de nos rivières.

NOTES ET INFORMATIONS

Cuirs. — La vente mensuelle des cuirs provenant des abats de la société des Bouchers de Lyon et des environs a eu lieu le lundi 4 juin, aux enchères publiques. Il a été adjugé :

- 200 bœufs lourds de 45 kil. au-dessus.
- 400 — moyens au-dessus de 33 kil. 1/2.
- 200 — légers de 33 kil. 1/2 et au-dessous.
- 1200 vaches lourdes de 28 kil. et au-dessus.
- 500 — légères au-dessous de 28 kil.
- 1600 veaux légers au-dessus de 5 kil. 1/2.
- 3000 — moyens entre 5 1/2 et 8 kil.
- 400 — lourds de 8 kil. et au-dessus.

Les bœufs et les vaches se vendent par lot de 50 pièces ; mais les veaux s'entendent toujours sans tête.

Le marché a été assez mouvementé — comme on devait d'ailleurs s'y attendre au reçu des nouvelles de Paris, qui nous apportaient la moyenne des prix obtenus aux enchères d'après les deux ventes publiques Lévêque et Brunon. A Paris, les gros bœufs avaient profité d'une hausse de 1 fr. 18 ; mais les taureaux de tous poids avaient perdu 5 fr. 41 — les gros veaux, 4 fr. 43, et les petits 1 fr. 84.

A Lyon, les veaux lourds ont reculé de 3 fr., mais les veaux légers ont gagné 3 fr. 27. Du reste on jugera par les deux tableaux qui suivent et qui représentent — les premiers, la moyenne des prix obtenus aux enchères et le second, le prix de paiement à la boucherie résultant des moyennes précédentes.

Abats divers	4 mai.	4 juin
Bœufs lourds	56 37	56 64
Bœufs moyens	52 69	52 »
Bœufs légers	49 19	49 31
Vaches lourdes	52 »	51 53
Vaches légères	49 10	48 97
Veaux légers	91 65	97 92
Veaux moyens	83 06	82 84
Veaux lourds	71 06	68 06

Abats divers	4 mai.	4 juin
Bœufs lourds	54 95	55 20
Bœufs moyens	51 40	50 70
Bœufs légers	47 95	48 10
Vaches lourdes	50 70	50 25
Vaches légères	47 85	47 75
Veaux légers	92 30	95 45
Veaux moyens	81 »	80 75
Veaux lourds	69 30	66 35

Promenade à Beauregard. — Demain dimanche, 10 juin, excursion sur la Saône par le service des bateaux à vapeur *Les Parisiens*. On partira sans faute, s'il fait beau temps, du quai Saint-Antoine à 8 heures précises du matin, pour suivre l'itinéraire que voici :

	Aller	Aller et retour
Collonges	fr. 0 50	fr. 0 75
Fontaines	0 50	0 75
Neuville	0 50	0 75
Trévoux	0 75	1 »
Frans (Villefranche)	1 »	1 50
Beauregard	1 »	1 50

(Le droit de ponton, fixé à cinq centimes pour l'embarquement et à cinq centimes pour le débarquement, reste à la charge du voyageur. Les billets d'*aller et retour* ne sont valables que pour la journée. — En cas de pluie, il n'y a pas de service.)
Pour le retour, départ de Beauregard à 5 heures du soir (et non à six).

Les Courses de Lyon. — Nous avons reçu, trop tard pour notre dernier numéro, la liste des engagements arrêtés à ce jour pour les courses suivantes :

	Engagements
Grand prix de la Ville de Eyon.	26
Grand prix du Conseil général, handicap.	27
Prix de la Société des Courses, handicap.	21
Prix du Grand-Camp, haies-handicap.	21
Prix du Chemin de fer P.-L.-M., handicap.	9
Prix du Rhône, steeple-chase-handicap.	27

Les engagements pour les autres Courses ne seront connus que le 14 juin.

Tout fait prévoir une brillante réunion pour les 17 et 18 juin. N'est-ce pas déjà ce que nous annonçons dès le 12 mai ? Nous en sommes heureux pour la Société des Courses, qui n'a pas toujours été favorisée autant qu'elle le mérite, et pour la Ville de Lyon qui va pouvoir jouir en foule du spectacle splendide où vont toutes ses préférences.

Société de Géographie de Lyon. — M. Blancbuis, député, maire de Saïgon, donnera jeudi, 14 du courant, une conférence sur la Cochinchine et le Tonkin.
Un avis ultérieur en fera connaître le lieu et l'heure.

Groupe scolaire de l'avenue des Ponts. — Dimanche prochain, 10 courant, à une heure et demi du soir, la Société d'encouragement aux Ecoles laïques de l'avenue des Ponts, donnera, sous la présidence de M. Lagrange, député, un concert-conférence, suivi d'une tombola au profit des écoles municipales du quartier.

La chorale des *Dames Lyonnaises*, la fanfare les *Enfants de la Mouche* et plusieurs artistes bien connus, y prêteront leur bienveillant concours.

Le conférencier, M. Lefebvre, rédacteur de la *Tribune Lyonnaise*, traitera de l'instruction primaire sous l'ancien régime, pendant la Convention et de nos jours.

Nous engageons tous les amis de l'instruction du peuple à vouloir bien assister à cette fête qui présentera le plus grand attrait.

(Petit Lyonnais.)

Chorale des Dames lyonnaises. — On nous écrit de Dijon que la Chorale des Dames lyonnaises a fait merveille : deux premiers prix, dont un d'honneur, avec félicitations du jury. N'est-ce pas là une des plus hautes récompenses qu'il était permis à la Chorale et à

son habile directeur d'ambitionner déjà ? Tant d'efforts couronnés par tant de succès promettent beaucoup pour l'avenir et nous serons heureux d'avoir de nouveaux triomphes à enregistrer : ce sera chaque fois que M. Bonnet et les Dames lyonnaises voudront bien lutter de talent et d'exécution avec d'autres sociétés. Nous entendons, dimanche prochain, la Chorale des Dames lyonnaises, au concert-conférence donné au groupe scolaire de l'avenue des Ponts ; et la Société d'encouragement aux Ecoles municipales : elle chantera les deux chœurs : *Frais vallons, Sonnez, piqueurs*. Ce sera une des grandes attractions de ce concert où nous donnons rendez-vous à tous les amis de l'instruction et des beaux-arts.

CONVOCATION

Le Conseil d'administration de la société en participation de l'Union de la Boucherie Lyonnaise invite ses adhérents à une assemblée générale qui aura lieu le 27 juin courant, à une heure et demie très précises, au local, rue Sainte-Catherine, 13.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Propositions d'admission de nouveaux sociétaires.
- 2^o Situation et inventaire de la Société au 31 mars.
- 3^o Remplacement de deux membres du Conseil, démissionnaires.
- 4^o Election de deux commissaires de surveillance.

Le Président,

POULARD.

Le Secrétaire,

MERLIN.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

La compagnie insulaire de navigation *F. Morelli et Co* (ex-compagnie *Valéry*) émet 16,000 obligations, au taux de 375 fr., remboursables en 26 années à 400 fr. et rapportant 20 fr. par an, soit un intérêt de 5,90 0/0. La subvention accordée par l'Etat couvre largement le service des intérêts et de l'amortissement des obligations.

La compagnie, dont l'exploitation est des plus prospères contracte cet emprunt pour augmenter sa flotte devenue insuffisante par suite de l'extension croissante de sa clientèle et du mouvement de ses affaires. C'est là un placement avantageux et vraiment recommandable. — La souscription est ouverte les 9 et 12 juin à Paris, chez MM. Leroy, Bal et Co, 8, rue Gaillon ; à Besançon, chez MM. les fils de Veil-Picard et Co ; à Marseille, au siège de la Compagnie et dans les agences. A. E.

CONVERSION 5 0/0

La loi du 27 avril ayant rendu la conversion obligatoire, les porteurs 5 0/0 peuvent dès maintenant et sans aucuns frais, encaisser leur coupon du 16 août et adresser leurs Titres à la *Banque de la Finance Française*, 30, rue Vivienne, 30, PARIS.

A vendre pour cause de départ

Un petit commerce de papeterie et quincaillerie fine dans le quartier des Terreaux (location : 500 fr. ; eau et gaz) Le prix de vente sera établi d'après les marchandises facturées. S'adresser au salon de lecture, passage des Terreaux.

</

CAFÉS ET CACAOS

Le Havre (Seine Inférieure), 7 juin (11 h. 50).
Cafés. — Santos good average; tendance calme, prix fermes. Vente 4,000 sacs.
New-York. 6 juin 5 juillet
 Café Rio fair. 9 1/4 à ... 9 ./. à ...
Le Havre (Seine-Inférieure), 6 juin.
Cafés. — La tendance du disponibles' meilleure et les détenteurs demandent 1 fr. de hausse pour toutes les sortes, ce qui restreint les affaires. On a traité aujourd'hui.
 77 sacs Haiti, Port-au-Prince, façon Gonaïves, 58 fr.; 220 s. dito Gonaïves, 61 fr.; 150 s. dito, Cayes, 51 fr.; 51 s. dito Jérémie, 49.50; 50 s. dito Petit-Goave, 54 fr.; 60 s. Laguayra 56.50.
 A terme, on a fait hier soir, après bourse, 3,000 sacs Santos, Goode-average, de 55 à 55.25 par 50 kil., ent., sur août; à 56.50, sur nov., et à 58 sur fév. Ce matin, les prix sont très fermes; mais avec peu d'affaires. On a traité seulement de l'oct. à 56.50, et du nov. 57 fr.
 On a payé cette après-midi, 55.50, sur août; 56 fr., sur septembre, et 56.75, sur octobre.

SUCRES & MÉLASSES

Paris, 7 juin. — Cours commerciaux.
SUCRES BRUTS. — Le marché débute en baisse au prix de 61.62 pour le sucre blanc n° 3, à livrer sur le mois courant. On paie ensuite 61.75, mais il reste des vendeurs à ce dernier prix.
 On fait du juillet et août à 62.25, et les 4 mois d'octobre sont offerts à 60.37, sans acheteurs à plus de 60.25.

Les sucres roux valent nominale 54 fr. les 88° Paris.
 Nous cotons à deux heures pour sucre blanc n° 3 Paris, conditions du marché:
 Livrable juin 61 75 à ...
 — juillet août 62 25 ..
 — 4 d'octobre 60 50 60 25
 Sucre blanc, 99 degrés. 61 75 ..
 — roux, 88° nouv cond 54 ..
 Circul. : 31,000 sacs contre 28,400 hier.

SUCRES RAFFINÉS. — Nous n'avons pas de changement à constater dans les prix que nous continuons à coter de 105.50 à 106.50 suivant marques.
 Cours pour l'exportation, franco sur wagon ou sur bateau, pour pains 1^{er} choix, suivant marques, aux 100 kilos:
 Habillage en papier. 1 0/0 66 .. à 67 50
 — — — — — 2 1/2 65 75 67 25
 — — — — — 4 0/0 65 .. 67 50

Sucres cassés en morceaux réguliers, en caisses de 50 franco d'emball. 400 k. 114 .. 116 ..
 More. irréguliers. . . en sacs 105 .. 105 50
 Menus déchets. 104 .. 105 ..
 Sucres en poudre. 104 .. 110 ..
 Glace et semoule. 110 .. 115 ..
 Mêmes prix.
 Sucres cristallisés extra acq. 102 .. à 103 ..

Noirs neufs. — Le marché reste toujours très-ferme, cependant le peu d'offres de la Plata a apporté un certain calme dans les transactions sur les qualités inférieures.
 Quant aux bonnes sorte, les cours restent sans changement.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS

Paris, le 7 juin.
 Le cours officiel des suifs frais fondus de boucherie a été fixé à 101 .. hors de Paris, soit en baisse de 5 fr. sur le cours précédent.
 Le suif fondu est à 113. .. dans Paris.
 Suif en branches (rendement moyen de 75/100), 75 75.
Prix de paiement à la boucherie de province sur un rendement de :

70 0/0	70 fr.	70	78 0/0	78 fr.	78
71	71	71	79	79	79
72	72	72	80	80	80
73	73	73	81	81	81
74	74	74	82	82	82
75	75	75	83	83	83
76	76	76	84	84	84
77	77	77	85	85	85

FRUITS SECS

Marseille, le 7 juin.
FIGURES Cozenza façon, corb. de 25 k. 33 33
 » Rosa 38 42
 » Vraies Cozenza 45 50
 » — — — — — marg. spéciales 52 62
 » de Smyrne, c/de 1 à 5 k. t. 10 % 35 45
 » de Mayr, c/de 10 k. t. 12 % 35 45
 » de Bougie, valises de 25 à 30 k. 34 35
 » Delys, valises de 25 à 30 k. 32 33
 » Espagne, à distillerie 22 23

RIZ ET LÉGUMES.

Nous cotons :
 Riz de Bologne. F. 50 — à — en sacs.
 Riz glacé A. 42 50 ..
 Riz écume (8 étoiles). 41 ..
 Rizon (6 étoiles). 40 ..
 Riz Rangon extra. 33 ..
 — n° 1. 30 .. 31 ..
 — brisé. 25 ..

Haricot Naples nouveaux. 26 50 en grenier.
 — Ibraïla 31 — en sacs.
 — Trébizonde nouv. — en grenier.
 Haricots roses Odessa. — en grenier.
 Haricots canaris Odessa. — en grenier.
 Millet Levant 48 — en grenier.
 Alpistes Rodosto 40 — 41 —
 Pois Odessa nouveaux 33 — en —
 Pois chichedu Maroc 44 — —
 Pois chiches de Bari 34 — —
 Lentilles Syrie tiées 27 — —
 — Trieste 53 — en sacs.
 — Auvergne. — — —

SAVONS

Marseille (B.-du-Rhône), 7 juin.
De Marseille, garantis sans mélange.
 Blanc à l'huile d'olive. 73 à 76 % k. en fab.
 Bien pâle et vif, coupe ferme, (Suiv. qualité et fabrique)
 » marq. spéc. 54 à 56 % k. en fab.
 » coupe ferme 50 54 les % kil.
 » c. moy. ferm. 50 54 emb.
 » coupe moy. 49 53 droit en sus.
 » rec' p. exp. 58 .. % k. en fab.
Unicolores. les % k. emb.
 Marques spéciales 65 .. 70 ..
 Blanc, corps gras, divers. 60 .. 62 ..
 Oiletne pour teinture 32 .. 37 ..
 Savons à froid. 45 .. 46 ..
 » dits uni-cuiss, à bas titre. 40 .. 42 ..

Mélangés.
 Bleu pâle et vif mélangé au talc :
 coupe ferme 43 .. à 46 .. % k. emb
 coupe moyenne 41 .. 42 ..
 recuit pour l'exportat.
 1^{re} qualité 41 .. 44 .. les % kil.
 2^{me} qualité 40 .. 42 .. en fab.

DIVERS

St-Laurent-de-Chamousset, 4 juin.
 Beurre, le kil. 2 .. à ..
 Œufs, la douzaine 65 .. à ..
 Gros fromages, le kil. 20 .. à 30 ..
 Petits rougerets, le kil. 90 .. à 110 ..

Cours de la Bourse du soir

Du jeudi 7 juin.
Neuf marques. — Bien tenus.
 Juin 58 25 ..
 Juillet 58 75 ..
 Août 59 ..
 4 derniers 60 75 ..
Huile de colza. — Calme.
 Disponible 101 50 à 101 25
 Livrable courant du mois 101 50 101 25
 — Juillet 88 ..
 — Août 89 25 ..
 — 4 derniers mois 76 50 76 25
ALCOOLS (nus). — Fermes.
 Livrable juin 51 25 à ..
 — juillet 51 75 52 ..
 — août 52 25 ..
 — 4 derniers mois 52 ..
SUCRES. — Calmes.
 Livrable juin 61 75 à ..
 — juillet 62 25 ..
 — 4 mois d'octobre 60 50 60 25
 Roux 88° — Calmes 54 ..
 Raffinés — Calmes 105 50 106 50
Le Gérant : ANTONIN DEBITON.
 Lyon, imp. PERRILLON, gr. r. de la Guillotière

Etude de M^e PLANTIN, avoué à Lyon, place des Cordeliers, 12
 D'un jugement de défaut rendu par la première chambre du Tribunal civil de Lyon, le trente mai mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré,
 Entre :
 Dame Louise CHEVALIER, épouse de M Antoine ESSERTAZ, cafetier, avec lequel elle demeure à Villechenève (Rhône);
 Et :
 Ledit M. Antoine ESSERTAZ, cafetier, demeurant au même lieu;
 Il appert :
 Que ladite dame ESSERTAZ, née Louise CHEVALIER, a été séparée quant aux biens d'avec son mari, et que ses reprises ont été liquidées.
 M^e Plantin a occupé pour Madame Essertaz dans ladite instance.
 Pour extrait :
 Signé : PLANTIN.

CASINO DE VAISE
 BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN
 Pont d'Ecully (Station des tramways)

Dimanche 10 Juin 1883
GRAND CONCERT
 COMPLÈTEMENT VARIÉ
GRAND SUCCÈS
Les Frères Arakai
 AGROBATES ET GYMNASTIQUES AÉRIENS
 Jouant la pantomime et la musique excentrique
M. PANELLE, le désopilant comique.
 Bureau à 7 heures 1/2. Rideau à 8 heures.
 De 3 heures à 6 heures 1/2
GRAND CONCERT
 L'entrée sera libre.

BOULANGERIE
 A VENDRE
 Bien achalandée, Clients sérieux
 Au centre de Lyon
PRIX : 2,000 FRANCS
 S'adresser à l'Office de publicité lyonnaise, rue Centrale, 32

BONNES OCCASIONS
 A CÉDER
 Un comptoir bien situé, prix : 17,000 fr.; bénéfices, 5,000 fr.; agencement neuf.
 Un fonds de liqueurs, gros et demi-gros, ancien; prix : 8,000 fr.
 Pour renseignements, s'adresser à l'Office de publicité, 32, rue Centrale.

ON DEMANDE un commanditaire associé ou intéressé, un apport garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevetée.
 S'adresser à l'Office de Publicité lyonnaise, rue Centrale, 32.

TÉTAZ
 BALANCIER-MÉCANICIEN-RAJUSTEUR
 DU
 Bureau de Vérification de la Ville, de la Faculté des sciences, de l'École de médecine, de l'École centrale lyonnaise, du Bureau de garantie des Essayeurs et Marchands d'or et d'argent.
 Rue Romarin, 8, angle de la rue Consteu LYON

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie
BUREAU DE PLACEMENT
 Des Garçons Bouchers et Chacutiers
J.-M. MICHON
 21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE
 Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures
SUCCESSALE : 48, rue Saint-Jean, 48, LYON
 Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr.; bonnes occasions.
A VENDRE, banlieue de Lyon, un bon fonds de Charcuterie et Café-Restaurant. Location, 400 fr. Bail à volonté. Tonnes et jardin. Travail assuré. Prix : 3,000 fr.
Fonds de Boucherie, centre. Location, 800 fr. Bail, 8 ans. Affaires, 2 bœufs 1/2, 12 moutons, 5 veaux. Prix, 9,000 fr. Bonne position.
Occasion Rare
Bon Fonds Boucherie-Charcuterie, cause de santé, à Louhans (Saône-et-Loire), proximité de gare, meilleure position de la ville. — Affaires, 2 bœufs, 10 veaux, 10 moutons à la semaine. 70 à 80 pores l'hiver.

On demande des Garçons charentiers ainsi que des apprentis bouchers et charcutiers
LYON AU ROSBIF LYON
 GRANDS
ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON
C. GAILLETON
 7, PLACE HENRI IV, près la gare de Perrache
 42, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
 QUAI de la PÊCHERIE, 4, près la gare Saint-Paul (Terreaux)
SALONS DE FAMILLE
 NOTA. — Ces restaurants sont fondés exactement d'après le même modèle que les Bouillon Duval, en si grande réputation à Paris
 ADMINISTRATION : Rue de Bonald, 4 — ENTREPOT de VINS : Vente en gros, rue Cavenne, 14

BALAND AINÉ
 TAILLANDIER
 USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22
 PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX
LYON-VAISE
 Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charentiers, Cuisine, etc.
ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs
FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES
 Aiguilles tous les jours de toutes sortes de métaux
 INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

LE JOURNAL COMMERCIAL ET MARITIME DE CETTE
 Est le seul journal vinicole paraissant tous les jours
IL PUBLIE RÉGULIÈREMENT UN COMPTE RENDU DES MARCHÉS
 De Cette, Béziers, Narbonne, Carcassonne
 DES CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DE
 Barcelone, Valencia, Beni-Carlo pour l'Espagne
 ET DE
 Gènes, Asti, Florence pour l'Italie

APPARTEMENT GARNI
 DE 5 BELLES PIÈCES
 Avec jouissance de la promenade dans un vaste clos
 Vue splendide. — A cinq minutes des Tramways et un quart d'heure des Terreaux
 S'adresser chemin de Montauban, 33

Comptoir Porte-Pot
 A vendre à un prix très modéré, un Comptoir Porte-Pot, situé angle de trois rues, quartier Perrache, rue Laurencin, 4, et rue de la Charité.
 S'adresser rue Imbert-Colomès, 35, à l'épicerie Bernard.

LE SAVON PHÉNIQUE
 de L. FOUGEROUX, de Lyon
 Se recommande par son principe anti-épidémique. Il opère avec succès contre les engelures, crevasses, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.
 Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.
 En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.
 (Boîte place des Terreaux, 2).

RIVOIRE
 MENUISIER EN TOUS GENRES
 Plots bois debout pour la Boucherie
 Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon
 Près le marché aux bestiaux
LYON-VAISE

LE CRÉDIT VIAGER
 Compagnie d'Assurances sur la Vie
 Sous le Contrôle du Gouvernement
 FONDÉE PAR DÉCRET DU 29 MARS 1854
CAPITAUX DE GARANTIE : 32 MILLIONS
 Opérations réalisées : 242 Millions
 Capitaux payés aux assurés et aux rentiers : 42 Millions
Rentes viagères
 aux taux de 10, 12, 15 p. 0/0.
 Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 1 à 70 ans.
 Moyennant une prime unique de 1,050 francs ou 30 primes annuelles de 30 francs, tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayants droit une somme de 10,000 francs.
ASSURANCES
 EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS
 Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 82, rue de Richelieu.
 A Lyon : MM. BRANCIARD, 6, rue de la République; DUCOURAUX, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Vente de Fonds de Commerce
GRAND BUREAU DE PLACEMENT
 DES DEUX SEXES
KLEIN et C^e, rue Dubois, 27
 près le Crédit Lyonnais.
 MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.
 Boite au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.
A VENDRE 30 FONDS DIVERS
 dans tous les prix.

Agence d'Affichage et de Publicité
J. MALIGNON
 Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations. — Affichage à Lyon, la Campagne, et toute la France. — Distribution de Prospectus, Circulaires, Lettres de décès. — Pliage de Circulaires, mise sous bandes et enveloppes. — Confection d'Adresses manuscrites.
IMPRESSIONS EN TOUS GENRES
 LYON — 36, RUE GROLÉE, 36 — LYON

IMPRIMERIE P.-M. PERRELLON
 Grande rue de la Guillotière, 28
 Lettres de faire part, de décès, Circulaires, Factures, Mémoires, Prospectus
 JOURNAUX DE TOUS FORMATS

ASTHME & CATARRHE
 Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boîte
 OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES
 Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente au gros, J. ESPIC, rue Valenciennes, 158. — Envoyer la commande sur chèque à ESPIC.

CHAMBRES
 ET
APPARTEMENTS
 NON SEULEMENT DANS LES
 HOTELS ET MAISONS MEUBLÉES
 Mais encore aux AGENCES
 Dont les bureaux sont établis dans
 TOUTES LES GARES
 DE
CHEMIN DE FER
EXPOSITION INTERNATIONALE
 COLONIALE ET D'EXPORTATION GÉNÉRALE
AMSTERDAM 1883
 Le Côté droit du Palais sera éclairé à la lumière électrique et accessible au public jusqu'à minuit.
RESTAURANTS
 FRANÇAIS, ALLEMANDS,
 ANGLAIS, HOLLANDAIS,
 Dans l'intérieur de l'Exposition
CONCERT TOUS LES JOURS